

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42 Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de membres en exercice : 42 Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Claire TOMASELLI	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Sladana ZIVKOVIC	
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**Saint-Apollinaire - Secteur des "Longènes" - Désaffectation et déclassement du domaine public d'une emprise foncière**

Il est rappelé que par délibération du 23 juin 2022, le Bureau Métropolitain a décidé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public métropolitain d'une parcelle à usage de parking située dans le site de projet n° 8 du PLUiHD, sur le secteur des "Longènes" à Saint Apollinaire, en vue de la réalisation par "Eiffage Aménagement" d'une zone d'activité dédiée à la santé.

L'enquête publique de déclassement s'est déroulée du 14 au 28 septembre 2022 inclus, conformément aux modalités fixées par les articles R.141-4 et suivants du code de la voirie routière, complétées par une parution dans la presse locale.

Aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête, ni formulée auprès de Monsieur le commissaire enquêteur. Ce dernier a émis un avis favorable au déclassement du domaine public de l'emprise à usage de parking. Il est précisé qu'il a également émis un avis favorable au déclassement du domaine public de la totalité du parking suite à l'enquête de déclassement concomitante réalisée par la Ville de Saint-Apollinaire.

Aussi, il est proposé de désaffecter et de déclasser du domaine public métropolitain la parcelle située à Saint-Apollinaire, cadastrée section AE n° 412, d'une superficie de 1 296 m². Celle-ci dépendra ensuite du domaine privé métropolitain, dans l'attente de sa cession au profit d'"Eiffage Aménagement".

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de désaffecter et de déclasser** du domaine public métropolitain une emprise foncière située à Saint-Apollinaire, cadastrée section AE n° 412, d'une superficie de 1 296 m², suite à l'enquête publique intervenue du 14 au 28 septembre 2022 inclus et à l'avis favorable émis par Monsieur le commissaire-enquêteur ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 38	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN